

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion restreinte du Lundi 30 Mai 2022

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### **Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :**

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

### **La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :**

#### **- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :**

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### **- Report de rencontre :**

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

#### **- Changement avec accord de l'adversaire :**

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### **- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :**

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

## FUTSAL D2

**24062382 : C NOUES 1 / CHOISY LE ROI AS 1 Futsal D2 du 08/10/21 remis au 24/05/22**

Lecture de la FMI, absence de l'équipe visiteuse.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait du club de CHOISY LE ROI AS 1, entraînant une amende de 100€ (3 dernières journées).*

## FINALE DE LA COUPE DU VAL DE MARNE SENIORS FUTSAL

**CHAMPIGNY CF / VSG FUTSAL**

**Mercredi 1<sup>ER</sup> JUIN 2022**